



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Pôle ASH

Dossier suivi par :
Corinne CORILLION
IEN ASH

Réf. CC/ET n° 69 – 2016/2017

Tél : 03.44.06.45.94
Fax : 03.44.48.67.25

Mél : poleashsecretariat60@ac-
amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 14 mars 2017

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} et du 2nd degré

s/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

s/c de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) pour le 1^{er} et le 2nd degré.

Le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) et l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive étant publiés, vous êtes invités à une réunion d'information le :

mercredi 5 avril 2017 à 14 h
au collège G. Sand – 25 rue de Tillé
à Beauvais

Madame CORILLION, IEN ASH et monsieur SAHAGUIAN, directeur adjoint de l'INSHEA présenteront la nouvelle formation ainsi que les modalités de l'examen.



Jacky CRÉPIN